



N°2023-23

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du Mercredi 5 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois d'avril, à dix-neuf heures, se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice :	35
-------------------------------------	----

Nombre de votants :	35
---------------------	----

#### Nombre de conseillers présent(s) :

ACQUAVIVA Caroline, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, DE UFFREDI Sabrina, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HACHANI Yohann, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, KALITA Matthieu, MARGERI Marielle, MEJAT Yves, MONTOYA Marc-Antoine, PECHARD Katia, RANC Julien, SCHUTZ Claire, VERNET Cédric.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 7 (CHARRIER Isabelle donne pouvoir à BERGERET Pierre, CONTREL Nathalie donne pouvoir à KALITA Matthieu, CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DU VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, JOURDAN Milouda donne pouvoir à DE UFFREDI Sabrina, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, RIO Jean-Baptiste donne pouvoir à CHARMOT Pascal).

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 0

**Le secrétariat a été assuré par :** Henri BOURGOGNON

<b>Objet : Exonération des frais de location de salles pour un projet de théâtre porté par l'association Passerelle Ouest</b>
---

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Culture, Animation, Vie associative, Sport, Jeunesse, Santé du 21 mars 2023 ;

**Considérant** que la politique culturelle vise à accompagner tous les publics dans l'accès à l'art et la culture et positionner la Ville comme « Terre de rencontres et d'échanges culturels » ;

**Considérant** que l'Association Passerelle Ouest organise un projet théâtral au profit des personnes atteintes d'un handicap sur le thème du voyage dans un travail de co-construction avec des interprètes ;

**Considérant** la dimension partenariale avec L'Espace Culturel L'Atrium, le Mix Co-working de Tassin la Demi-Lune, la Résidence Plurielle, l'ADAPEI, l'ESDES, le Lycée de la Martinière, le Club Kiwanis des Monts d'Or ;

**Considérant** que la participation financière est libre et que les recettes serviront à couvrir les frais du spectacle et les prochains projets de l'association ;

Compte-tenu des observations ;

### **Le Conseil Municipal :**

- 1) **APPROUVE** l'exonération des frais de location de salles de L'Espace Culturel L'Atrium à l'Association Passerelles Ouest pour un montant de 3 960 euros HT ;
- 2) **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'adjoint faisant fonctions à signer toute pièce relative à cette affaire.
- 3) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré :

Fait et délibéré en séance le : 5 avril 2023

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **12 AVR. 2023**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **12 AVR. 2023**

**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin la Demi-Lune

**Henri BOURGOGNON**  
Secrétaire de séance



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*